

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

## SEANCE DU 8 AVRIL 2011

*L'an deux mille onze, le huit du mois d'avril, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1<sup>er</sup> Avril 2011 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.*

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

### PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, M. GEORGIN, Mme MARY, M. CAZALET, M. RICHARD  
*Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.*

Mme OEHLER

M. AUGER

Mme BELARD

M. HERBEZ

Mme SÉVIN-ALLOUET

M. KHINACHE

Mme NEVEU

M. CAYLA

Mme DUPUY

M. MOHAMED

Mme GARNIER

M. PENICHOST

Mme HEDUIN

M. BLANCHARD

Mme GOMMERY

M. PARENT

Mme FRANÇOIS

M. TROGRIC

M. RODRIGUES

Mme LÊ

M. KHIYACHI

Mlle GILBERT

M. FABRE

### ABSENTS EXCUSES :

Mme GRAS

M. HAQUIN

Mme EUGENE

Mme KLEIN-SOUCHAL

M. PICARD-BACHELERIE

*(pouvoir à M. NACCACHE)*

*(pouvoir à M. GEORGIN)*

*(pouvoir à M. CAZALET)*

*(pouvoir à Mme MARY)*

*(pouvoir à M. BLANCHARD)*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

**Monsieur PARENT** qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

**I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2010**

Monsieur TROGRILIC indique que la page 3 est manquante et qu'aux pages 19 et 21 c'est Monsieur FABRE qui intervient et non Monsieur TROGRILIC.

Il signale également que page 19, dans la phrase « qu'il fallait épurer les comptes bénéficiaires du CCAS » il fallait noter « apurer » et non « épurer ».

Puis, il précise que page 31 c'est Monsieur FABRE qui intervient à deux reprises, puis il indique au sujet de la phrase « l'Opposition se félicite de constater que la Municipalité a bien pris en compte les besoins engendrés par les nouveaux habitants en termes d'équipement », qu'il s'agit en fait du contraire.

Il conclut en précisant que page 33, au deuxième paragraphe de son intervention, il s'agit du Conseil Général et non du Conseil Régional.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010**

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

**II - COMMUNICATIONS DU MAIRE****1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

**III - AFFAIRES GENERALES****Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - Procède à la modification du tableau des effectifs du personnel pour tenir compte de l'évolution des services.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)  
Votants : 35 Pour : 29**

- 2) - Valide les termes de la convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de l'ancien commissariat de police situés rue Saint-Flaive prolongée en faveur de la Direction de la Sécurité Publique dans le cadre de l'entraînement des fonctionnaires et agents de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Val d'Oise aux gestes techniques et professionnels en intervention, au maintien de l'ordre ainsi qu'à l'entraînement des chiens de recherches ;  
- Autorise le Maire à la signer.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 3) Approuve les termes de la convention de groupement avec le C.C.A.S. et le Syndicat intercommunal Jean Jaurès dans le cadre du marché public d'assurances et autorise le Maire à la signer.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 4) Décide de désigner Mme SABATIER-VIALLA en tant qu'administrateur au sein du conseil d'administration de l'O.P.H. Ermont-Habitat en remplacement d'un membre démissionnaire.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35  
Votants : 35  
Mme SABATIER-VIALLA : 35 voix**

- 5) - Décide de renouveler son adhésion au Comité Départemental d'Education pour la Santé du Val d'Oise (CODES 95) ;  
 - Désigne Mme DUPUY, titulaire et Mme MARY, suppléante, pour représenter la ville au sein de l'Assemblée Générale de l'association.  
 - Autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

<b><u>Résultat du vote</u></b>	<b>Présents ou représentés :</b>	<b>35</b>
	<b>Votants :</b>	<b>35</b>
	<b>Mme DUPUY :</b>	<b>32 voix</b>
	<b>M. MARY :</b>	<b>32 voix</b>
	<b>Bulletins blancs :</b>	<b>3</b>

#### IV - **JEUNESSE ET SPORTS**

##### Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Autorise le Maire à signer avec le Comité Départemental de rugby, l'association ADAPTE 95 et le club de rugby du Parisis, la convention quadripartite relative aux conditions de fonctionnement des animations de l'opération « Rugbycity Val d'Oise » dans la commune d'Ermont.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 2) - Approuve les modifications du règlement intérieur de la Maison des associations sise 2 rue Hoche à Ermont ;  
 - Autorise le Maire à signer le nouveau règlement intérieur ;  
 - Autorise le Maire à faire toutes nouvelles modifications nécessaires par arrêté municipal.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)  
 Votants : 35 Pour : 29**

- 3) Autorise le Maire à signer la convention « Coupon sport ANCV » avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances afin que les usagers des services municipaux puissent utiliser ce mode de paiement.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 4) Autorise le Maire à solliciter une subvention de 120 000 € auprès du Centre National pour le Développement du Sport dans le cadre des crédits régionalisés en vue de la réhabilitation de la piscine municipale Marcellin Berthelot.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

#### V - **ACTION CULTURELLE**

##### Le CONSEIL MUNICIPAL

##### **Théâtres**

- 1) - Fixe les formats et tarifs publicitaires pour le programme de la saison culturelle 2011/2012 comme suit :
- Le format du programme est de 20 cm x 20 cm 1 page : 1 480 € HT
  - ½ page (en largeur ou en hauteur) : 770 € HT
  - ¼ de page : 400 € HT
  - Bannières (10 cm x 3 cm) : 200 € HT
- Autorise le Maire à signer les contrats correspondants avec les annonceurs.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

**Conservatoire**

- 2) - Approuve la nouvelle grille tarifaire des activités du Conservatoire Jacques Juteau pour l'année scolaire 2011/2012.  
- Approuve les dispositions liées aux modes de règlement de cotisations et les dispositions tarifaires particulières.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)  
Votants : 35 Pour : 29**

- 3) - Approuve la réduction exceptionnelle de 6,6% sur les frais de ré-inscription au Conservatoire en 2011/2012, en dédommagement du préjudice subi (du fait de la fermeture du Conservatoire pendant deux semaines en raison d'une panne de chauffage) pour tous les élèves inscrits en octobre 2010 ;  
- Approuve le remboursement de 6,6% des frais de scolarité versés en 2010-2011 par les élèves du Conservatoire municipal de musique, de théâtre et de danse, inscrits en octobre 2010 qui seraient conduits à ne pas renouveler leur inscription en 2011-2012.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

**VI - PETITE ENFANCE ET ACTION EDUCATIVE**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) Attribue une subvention exceptionnelle au collège Antoine de Saint-Exupéry d'un montant de 1 500,00 € pour le voyage en Angleterre des deux classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 2) - Approuve les termes de la convention de partenariat avec le Conseil Général du Val d'Oise et l'Inspection Académique du Val d'Oise dans le cadre d'une expérimentation sur l'usage du Tableau Numérique Interactif (TNI) dans l'école élémentaire Eugène DELACROIX ;  
- Autorise le Maire à signer la convention ainsi que les avenants nécessaires avec le Conseil Général du Val d'Oise et l'Inspection Académique du Val d'Oise.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

**VII - POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - Approuve le projet *Donner une deuxième chance aux détenus* ;  
- Autorise le Maire à solliciter au titre du soutien apporté par la Région Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projet « Prévention 2011, Animation Sociale des Quartiers - Sécurité » une subvention d'un montant de 6 000,00 € et de signer tout document y afférents.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 2) - Annule la délibération n°10/218 du Conseil Municipal du 16 décembre 2010 relative à la signature d'un avenant n°1 à la convention de renouvellement d'un poste de manager de ville pour la commune d'Ermont ;  
- Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec la CCIV portant sur l'affectation à la commune d'Ermont d'un poste de manager de ville ;  
- Autorise le Maire à signer ledit avenant et tous documents y afférents.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 3) - Autorise le Maire à fixer le montant des entrées au Parc Astérix (sortie organisée par le Conseil de Quartier « Les Espérances/Arts » comme suit :
- 5 €par enfant,
  - 9 €par adulte,
- Dit que les encaissements se feront sur la régie du centre socioculturel des Chênes.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

## VIII - DEVELOPPEMENT DURABLE

### Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Approuve le principe de la charte relative à la création et au fonctionnement du Conseil du Développement Durable et Solidaire.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

## IX - EQUIPEMENT

### Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Accorde une permission de voirie au SEDIF et son délégataire VEOLIA EAU Ile-de-France SNC, au titre de l'occupation du domaine public communal par les canalisations d'eau potable et de leurs accessoires, sur l'ensemble des voies communales pour la durée du contrat de délégation de service public dont l'exploitation débute au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- Dit que la présente permission de voirie ne concerne que l'implantation de matériel dans le volume du domaine public et ne concerne en aucun cas les autorisations d'occupation du domaine public nécessaires pour la réalisation de travaux. Pour toute intervention sur les réseaux et leurs accessoires, le SEDIF et son délégataire devront solliciter au cas par cas les autorisations correspondantes.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 2) - Fixe à 50% du coût des travaux la participation de la commune à la réalisation du tout à l'égout dans l'allée des Oiseaux et dans l'allée des Eglantines
- Approuve les termes des conventions ci-jointes et autorise le Maire à les signer.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 3) - Approuve le programme de construction,
- Autorise le Maire à lancer la procédure de concours dans le cadre de la construction d'un pôle social,
- Désigne les cinq membres élus au jury et leurs suppléants comme suit :

*Membres à voix délibérative*

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Mme GRAS	M. AUGER
M. HAQUIN	M. BLANCHARD
M. GEORGIN	Mme DUPUY
Mme EUGENE	M. MOHAMED
M. RODRIGUES	M. TROGRIC

- Prend acte que le jury sera, outre les membres élus, composé comme suit :

*Personnalités compétentes :*

- 3 maîtres d'œuvres compétents dans le domaine et désigné par le président du Jury

*Membres à voix consultative :*

- Le Trésorier Payeur Général
- Un membre de la DDCCRF
- La Directrice Générale des Services

- La Directrice Générale Adjointe des Services en charge du développement social
- Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de l'équipement
- Fixe la rémunération des 3 maîtres d'œuvre membres du Jury à 360 €HT / demi-journée, hors frais de déplacement qui feront l'objet d'un remboursement sur présentation de justificatifs.
- Fixe à 3 le nombre de candidats qui seront retenus pour concourir et leur octroie une indemnité forfaitaire de 10 000 €TTC chacun.
- Dit que l'indemnité allouée au lauréat du concours constituera une avance sur rémunération.
- Dit que les crédits budgétaires affectés à la construction du Pôle social seront traités, dès l'exercice 2011, dans un cadre pluriannuel, sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

**Résultat du vote**

**Présents ou représentés : 35**  
**Votants : 35**  
**Bulletin blanc : 1**

<i>Titulaires</i>		<i>Suppléants</i>	
Mme GRAS :	34 voix	M. AUGER :	34 voix
M. HAQUIN :	34 voix	M. BLANCHARD :	34 voix
M. GEORGIN :	34 voix	Mme DUPUY :	33 voix
Mme EUGENE :	30 voix	M. MOHAMED :	34 voix
M. RODRIGUES :	28 voix	M. TROGRILIC :	32 voix
M. HERBEZ :	4 voix	M. HERBEZ :	1 voix
M. MOHAMED :	3 voix		

- 4) - Approuve l'APD tel que joint au présent mémoire,  
 - Approuve le montant des marchés des travaux s'élevant à 1 180 000 €HT pour le bâtiment et à 641 980 €HT pour l'aménagement paysager ainsi qu'à 131 500 €HT pour les options,  
 - Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives de la demande de permis de construire et de le déposer aux autorités compétentes

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 5) Autorise le Maire à signer la demande conjointe de permis de démolir et de construire ainsi que ses pièces annexes et de la déposer auprès des services compétents

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 6) - Décide de céder au prix des Domaines, soit 360 320, 00€, à la Communauté d'Agglomération « Val et Forêt », les parcelles cadastrées AH 310 et AH 331 d'une superficie respective de 409m<sup>2</sup> et 717m<sup>2</sup> appartenant à la Ville,  
 - Autorise le Maire à signer les actes afférents à la présente cession.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 7) - Autorise le Maire à signer la convention jointe au projet de délibération de mise à disposition à titre payant du local communal sis rue Saint Flaive Prolongée (partie du rez-de-chaussée de l'immeuble « La poste ») à ERMONT, libre de toute occupation au profit de l'Union pour un Mouvement Populaire (U.M.P.),  
 - Précise que les charges, impôts et taxes afférents à l'occupation du local seront supportées par l'association,  
 - Autorise le Maire à signer et déposer une déclaration préalable de travaux pour la création d'une porte issue de secours et d'une rampe d'accès aux handicapés.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Contre : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)  
 Votants : 35 Pour : 29**

- 8) - Autorise le maire à signer un bail avec l'OPH Ermont-Habitat propriétaire du local d'une surface de 62m<sup>2</sup>, sis 55, rue Louis Savoie pour un montant de 1 700, 00€ trimestre,  
- Dit que la dépense sera imputée sur le budget de la Commune.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 9) - Autorise le déplacement de la statue pour la mise en conformité du bassin.  
- Décide de l'implanter dans le Parc de Mairie, pour se faire une stèle sera construite à cet effet.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

## X - FINANCES

### Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Arrête le produit total des contributions directes pour l'année 2011 à 12 294 865 €  
- Décide de retenir les taux d'imposition portés au cadre II-3 de l'état fiscal de notification des taux d'imposition n° 1259 TH/TF et annexé à la présente délibération, soit par taxe :  
♦ Taxe d'habitation : 14,42 %  
♦ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,04 %  
♦ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,41 %

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)  
Votants : 35 Pour : 29

- 2) - Approuve le rapport dressé par la Commission d'évaluation des transferts de charges lors de sa séance du 24 février 2011 et annexé à la présente délibération.  
- Accepte le montant définitif 2010 de l'attribution de compensation à verser à la Commune d'Ermont, soit 1 497 575 €  
- Accepte le montant prévisionnel 2011 de l'attribution de compensation à verser à la Commune d'Ermont, soit 1 522 777 €

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - Décide l'octroi, dans les conditions précisées dans les annexes ci-jointes, de subventions aux associations, aux établissements publics locaux et aux organismes divers pour l'année 2011 ;  
- Autorise le Maire à signer les conventions correspondantes.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) - Fixe à 550 € le montant de la subvention de la ville pour chaque association ayant construit un char, suivant le tableau ci-dessous :

Maison des Jeunes et de la Culture	550 €
Association Educative des Chênes	550 €
AVA	550 €
Délirement Vôtre	550 €
Ass des Fêtes (conception chars de trois Conseils de Quartier)	1650 €
Danse en Chemin	550 €
L'Ass des Fêtes	550 €

- Dit qu'afin d'éviter toute rupture de trésorerie, et sur demande motivée des associations, la subvention pourra leur être versée par anticipation.

- Dit que ladite subvention ne sera définitivement acquise aux associations concernées qu'à l'issue de la participation effective au défilé. Le cas échéant, la Commune se verra dans l'obligation d'en demander le remboursement.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) Décide la sortie de l'inventaire communal et la destruction de 3 véhicules devenus trop vétustes ou nécessitant de nombreuses réparations.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 6) Décide d'attribuer la somme de 260€ au collège Saint-Exupéry pour la réalisation du projet « Alcool, le premier verre ».

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 7) - Décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 10 000,00 € pour aider les victimes du séisme survenu au Japon le 11 mars 2011.  
- Dit que cette subvention sera reversée au fonds de solidarité des collectivités territoriales françaises pour le Japon créé par l'association « Cités Unies France ».

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h15.*

Pour extrait conforme,

Le Maire

***Affiché le 15 AVRIL 2011***